
1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

CODE FONCTION	01.C/2018
--------------------------	-----------

FONCTION : Niveau A – Attaché – Délégué à la protection des données (DPD) ou Data Protection Officer (DPO)

ADMINISTRATION : BUREAU BRUXELLOIS DE LA PLANIFICATION – PERSPECTIVE.BRUSSELS

TYPE DE CONTRAT : CDI

DEPARTEMENT : Direction générale de Perspective.brussels

LOCALISATION : Rue de Namur 59 à 1000 BRUXELLES

**POUR PLUS
D'INFORMATIONS :** HR – 02/435 42 75

2. DESCRIPTION DU CONTEXTE DE TRAVAIL

Perspective.brussels, Bureau bruxellois de la Planification (BBP) a été créé par l'Ordonnance du 29 juillet 2015. Ses missions principales sont :

- Assurer la collecte de données, le développement, la production, le traitement, la diffusion et l'analyse de statistiques et réaliser des missions d'évaluation ;
- Assurer la connaissance du territoire ;
- Assurer la préparation des missions réglementaires et stratégiques de la planification territoriale.

Outre la direction générale, perspective.brussels se compose de 4 départements : l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), le Département Connaissance territoriale, le Département Stratégie territoriale et le Département Services transversaux.

Pour se conformer aux obligations en matière de protection des données, dont le Règlement général sur la protection des données (RGPD) 2016/679 du 27 avril 2016, qui entre en vigueur en mai 2018, un emploi à durée indéterminée est à pourvoir au sein de perspective.brussels pour occuper la fonction **de Délégué à la protection des données (DPD) ou de Data Protection Officer (DPO)**, en ce compris la protection des données statistiques.

Au sein de perspective.brussels, le DPD (ou DPO) a trois grandes missions :

- Celui-ci est chargé de recueillir des informations permettant de recenser les activités de traitement des données ; d'analyser et de vérifier la conformité de ces activités de traitement avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD) 2016/679 du 27 avril 2016 et d'autres dispositions du droit de l'Union européenne ou du droit des États membres en matière de gestion et de protection des données à caractère personnel au sein d'un organisme public. Il doit également informer et conseiller les départements de perspective.brussels sur les obligations qui leurs incombent en matière de protection des données et de sécurité de l'information. Etant donné que de nouvelles obligations européennes entrent en vigueur en mai 2018, le DPD (ou DPO) devra accompagner les départements de perspective.brussels dans la mise en place des obligations qui leurs incombent.
- Il est aussi le garant du respect de la loi sur la protection de la vie privée au sein de perspective.brussels. Il remet notamment des avis et recommandations et rédige un plan de sécurité pluriannuel pour perspective.brussels et pour l'IBSA.
- Il est également le délégué à la protection des données statistiques. Pour cette mission, il doit notamment veiller à ce que les règles et procédures de protection des données statistiques prévues dans la loi sur la statistique publique soient respectées à l'IBSA.

En fonction des missions, il rapportera à la direction générale de perspective.brussels et/ou au directeur de l'IBSA.

Pour plus d'informations sur les activités de perspective.brussels : www.perspective.brussels

Pour plus d'informations sur les activités de l'IBSA : www.ibsa.brussels

3. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Au sein perspective.brussels, en tant que DPD (ou DPO) vous êtes chargé :

- des missions précisées notamment à l'article 39 du RGPD 2016/679 du 27 avril 2016 à savoir :
 - informer et conseiller le responsable du traitement ou le sous-traitant ainsi que les employés de perspective.brussels qui procèdent au traitement des données sur les obligations qui leur incombent en vertu du RGPD et d'autres dispositions du droit de l'Union européenne ou du droit des États membres en matière de protection des données ;
 - contrôler le respect du RGPD, d'autres dispositions du droit de l'Union européenne ou du droit des États membres en matière de protection des données et des règles internes du responsable du traitement ou du sous-traitant en matière de protection des données à caractère personnel, y compris en ce qui concerne la répartition des responsabilités, la sensibilisation et la formation du personnel participant aux opérations de traitement, et les audits s'y rapportant ;
 - Fournir un accompagnement sur la méthodologie de mise en conformité et les mesures de sécurité à mettre en place ainsi que sur l'analyse des risques ;
 - dispenser des conseils, sur demande, en ce qui concerne l'analyse d'impact relative à la protection des données et vérifier l'exécution de celle-ci ;
 - coopérer avec l'autorité de contrôle ;
 - faire office de point de contact pour l'autorité de contrôle et toutes les personnes concernées sur les questions relatives au traitement, et mener des consultations, le cas échéant, sur tout autre sujet ;
 - tenir compte dans l'accomplissement de ces missions, du risque associé aux opérations de traitement compte tenu de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement.
- des missions spécifiques à l'IBSA prévues pour le délégué à la protection des données statistiques conformément à la loi sur la statistique publique
 - Assurer, d'une manière indépendante, l'application des règles et procédures de protection des données ;
 - Assurer, d'une manière indépendante, la protection physique et logique des données individuelles ;
 - Veiller, d'une manière indépendante, au respect des mesures techniques et organisationnelles mises en place ;
 - Contrôler l'utilisation des clés logiques permettant la réidentification et l'association des données pour éviter tout risque d'utilisation à des fins autres que statistiques ;
 - Conseiller les statisticiens et les informaticiens sur les techniques d'anonymisation, de cryptage et de brouillage des données afin d'en empêcher toute divulgation illicite.
- des missions visant à garantir la sécurité de l'information et la protection des données au sens de la loi sur la protection de la vie privée. En vue de garantir la sécurité des données, vos missions sont notamment :
 - Rendre des avis et recommandations accrédités au directeur de l'IBSA et de la direction générale de perspective.brussels sur tous les aspects dans le domaine de la sécurité de l'information, de sa propre initiative ou à la demande du directeur ;
 - Mettre en œuvre les missions qui lui sont confiées par le directeur de l'IBSA et par la direction générale de perspective.brussels ;
 - Etablir un projet de plan de sécurité pour un délai de trois ans ;

- Etablir un rapport annuel à l'attention du directeur de l'IBSA et de la direction générale de perspective.brussels ;
- Ont aussi trait à la garde, au traitement ou à l'échange de données à caractère personnel, effectués par des tiers pour le compte de l'Institut.

Informations complémentaires

- CONTACTS INTERNES** La direction générale de perspective.brussels, les directeurs des autres départements de perspective.brussels, le service informatique, ainsi que les personnes des autres directions de perspective.brussels traitent des données.
La collaboration en interne est un élément clé de la fonction.
- CONTACTS EXTERNES** Autorité de contrôle, les DPO des administrations régionales et fédérales, les déléguées à la protection des données statistiques des autorités statistique régionales et fédérale, le Cabinet du Ministre qui a la protection des données dans sa compétence, le CIRB, le consultant en sécurité de l'information et en protection de la vie privée, ainsi que les fournisseurs et utilisateurs de données (services publics régionaux et fédéraux, institutions de statistiques régionales et fédérales, organismes bruxellois, centres de recherche et université, étudiants, presse, particuliers...), prestataires de services extérieurs.
Vous vous créez au fur et à mesure un réseau de contacts.
- DEGRÉ D'AUTONOMIE** Vous êtes **autonome** dans la gestion de votre travail et de vos relations professionnelles et êtes responsable de la qualité et/ou quantité du service fourni avec un tiers (supérieur, collègue ou autre service).

4. VOTRE PROFIL

FORMATION

Diplôme :

- diplôme de base de 2ème cycle (Licence / Master) de l'enseignement universitaire ou de l'enseignement supérieur de type long, obtenu de préférence en droit.
- un diplôme complémentaire en matière de protection des données à caractère personnel ou formant à la fonction de Délégué à la protection des données est un atout.

Expérience souhaitée:

Domaine : une expérience dans le domaine en lien avec la fonction est souhaitée. A savoir, dans le domaine des législations et pratiques nationales et européennes en matière de protection des données, de sécurité de l'information, de protection de la vie privée, ...

Une connaissance des législations et pratiques en matière de statistique publique est un atout.

Si vous avez obtenu votre diplôme à l'étranger, il est indispensable de détenir une attestation d'équivalence belge (délivrée par la Communauté française ou la Communauté flamande) correspondant au niveau de cet emploi pour pouvoir entrer en service. Si vous n'avez pas encore effectué les démarches nécessaires, nous vous invitons à les entamer très rapidement, la procédure d'obtention de cette attestation s'étalant sur plusieurs semaines.

CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES TECHNIQUES

- Une bonne connaissance des activités de perspective.brussels et de la statistique publique
- Une connaissance juridique élémentaire des législations et pratiques européennes et nationales en matière de protection des données (dont le RGPD), de sécurité de l'information et de vie privée.

- Une bonne compréhension des opérations de traitement des données ainsi que des systèmes d'information
- Une bonne connaissance de la gestion des risques en matière de sécurité de l'information et de respect de la vie privée
- Une bonne connaissance en droit des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)
- Une connaissance élémentaire des règles et procédures administratives et organisationnelles d'institutions publiques.

COMPÉTENCES FONCTIONNELLES

- Vous analysez de manière ciblée les données et jugez d'un oeil critique l'information.
- Vous établissez des liens entre diverses données, concevez des alternatives et tirez des conclusions adéquates.
- Vous traitez et résolvez les problèmes de manière autonome, cherchez des alternatives et mettez en oeuvre les solutions.
- Vous créez et améliorez l'esprit d'équipe en partageant vos avis et vos idées et en contribuant à la résolution de conflits entre collègues.
- Vous accompagnez des clients internes et externes de manière transparente, intègre et objective, leur fournissez un service personnalisé et entretenez des contacts constructifs.
- Vous fournissez des conseils à vos interlocuteurs et développez avec eux une relation de confiance basée sur votre expertise.
- Vous montrez du respect envers les autres, leurs idées et leurs opinions, acceptez les procédures et les instructions.
- Vous adoptez une attitude souple face aux changements, et vous adaptez aux circonstances changeantes et à des situations variées.
- Vous agissez de manière intègre, conformément aux attentes de l'organisation, respectez la confidentialité et les engagements et évitez toute forme de partialité.
- Vous planifiez et gérez de manière active votre propre développement en fonction de vos possibilités, intérêts et ambition, en remettant en question de façon critique votre propre fonctionnement et en vous enrichissant continuellement par de nouvelles idées et approches, compétences et connaissances.
- Vous vous impliquez et démontrez de la volonté et de l'ambition afin de générer des résultats et assumez la responsabilité de la qualité des actions entreprises.

ATTITUDES ET COMPORTEMENTS

Vis-à-vis du public	Sens du service, qualité d'écoute, disponibilité, sens de l'accueil, attitude non-discriminatoire.
Vis-à-vis des collègues	Esprit d'équipe, sens de la collaboration, solidarité.
Vis-à-vis du travail	Implication, autonomie, souplesse, initiative, rigueur, discrétion, assertivité, volonté de s'auto-développer, persévérance

5. NOUS OFFRONS

Echelle de traitement	A101
Traitement de départ (salaire mensuel brut, déjà adapté à l'index actuel, allocations réglementaires non comprises, à adapter selon la situation de ménage). L'ancienneté utile pour la fonction est prise en considération dans le calcul de l'ancienneté pécuniaire.	3177 € - 0 année d'ancienneté 3448 € - 3 années d'ancienneté 3586 € - 5 années d'ancienneté

Avantages complémentaires :

- 35 jours de congés annuels
- prime linguistique pour les détenteurs d'un brevet linguistique SELOR
- chèques-repas de 7€ (quote-part personnelle de 0,91€ par chèque)
- package de formation
- abonnement sur le réseau de la STIB offert
- prime vélo pour les déplacements domicile-lieu de travail : 0,23 €/km
- intervention de 100% dans l'abonnement de train et/ou de bus (TEC – DE LIJN – MTB) pour les déplacements domicile-lieu de travail
- télétravail
- horaire flexible

6. AMÉNAGEMENT RAISONNABLE DE LA PROCÉDURE DE SÉLECTION POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Perspective.brussels mène une politique d'Égalité des chances et de diversité. Dans ce cadre, nous veillons à garantir l'égalité des chances, de traitement et d'accès à nos procédures de sélection aux candidats avec handicap/trouble/maladie, en proposant des aménagements raisonnables leur permettant d'être testés sur leurs compétences, dans des conditions qui ne les défavorisent pas par rapport aux autres candidats.

Si vous souhaitez un aménagement raisonnable dans le cadre de la procédure de sélection, veuillez adresser votre demande à jobs@perspective.brussels

7. PROCÉDURE POUR CETTE SÉLECTION

Si vous voulez participer à cette sélection, veuillez nous faire parvenir **pour le 12 mars 2018 minuit** au plus tard votre Curriculum Vitae et lettre de motivation :

- Par mail à jobs@perspective.brussels
- ou par voie postale à : Perspective.brussels, Service Ressources humaines, Rue de Namur 59, 1000 Bruxelles (cachet de la poste faisant foi).

La procédure se compose comme suit :

- Les candidats qui disposent du diplôme requis seront invités à participer à un test informatisé visant à évaluer les compétences génériques liées à la fonction.
La réussite de ce test est requise pour pouvoir poursuivre la procédure de sélection.
- Seuls les candidats ayant réussi le test informatisé seront invités à un entretien de sélection (éventuellement précédé d'un test pratique écrit) veillant à évaluer les compétences spécifiques liées à cette fonction. Cet entretien se déroulera durant les heures de bureau;
- Les convocations vous seront envoyées via e-mail. Veillez à nous transmettre une adresse électronique valide dans votre acte de candidature, et veillez à la consulter régulièrement;
- Le/la candidat(e) retenu(e) sera invité(e) à entrer en fonction dans les meilleurs délais.

Afin d'assurer un traitement optimal de votre candidature, celle-ci doit OBLIGATOIREMENT MENTIONNER LE CODE FONCTION : 01.C/2018